



Jeudi 16 octobre 1980,  
à 15 h 15

SOMMAIRE

Page

Point 22 de l'ordre du jour :	
La situation au Kampuchea : rapport du Secrétaire général (suite).....	807

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne).

*En l'absence du Président, M. Ramphul (Maurice),  
vice-président, prend la présidence.*

**POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR**

**La situation au Kampuchea : rapport  
du Secrétaire général (suite)**

1. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que le représentant du Luxembourg a faite au nom des neuf Etats membres de la Communauté européenne [37<sup>e</sup> séance]. Si j'ai demandé à prendre la parole c'est pour souligner un certain nombre de points auxquels mon gouvernement accorde une importance particulière.

2. En tout premier lieu, il convient de trouver une solution politique globale. Cela est essentiel, tant pour permettre au peuple du Cambodge d'exercer à nouveau son droit de vivre en paix et dans la prospérité sous un gouvernement de son propre choix que pour éliminer la grave menace qui pèse sur la stabilité et la prospérité de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble. Comme l'a clairement indiqué le représentant du Luxembourg, une telle solution doit reposer sur un Cambodge indépendant et neutre, avec un gouvernement réellement représentatif, à l'abri de toute présence militaire étrangère, et maintenant des relations amicales avec tous les pays de la région.

3. Ma délégation ne voit pas comment un tel gouvernement pourrait se dégager du genre d'élections que le régime installé par les Vietnamiens à Phnom Penh prétend envisager. Il semble que, pour ces élections, il n'y ait aucun choix, aucune possibilité de surveillance impartiale ni aucun doute concevable quant au résultat prévu. Ce serait une parodie des élections libres et justes qui devraient, de l'avis de mon gouvernement, suivre un cessez-le-feu et un intervalle au cours duquel tous les groupes cambodgiens pourraient exposer leur pro-

gramme politique à la population, sans pressions extérieures.

4. Nous n'avons pas d'opinion sur la question de savoir quel devrait être le nouveau gouvernement du Cambodge à la suite d'élections libres. Cela relève ou doit relever du peuple du Cambodge lui-même. Je tiens toutefois à indiquer clairement que le Royaume-Uni ne défend en aucune manière le régime de Pol Pot. Mon gouvernement a toujours condamné les violations que le régime du Kampuchea démocratique a commises contre les droits de l'homme de 1975 à 1978. Le Gouvernement britannique d'alors a été le premier, en mars 1978, à attirer l'attention de la Commission des droits de l'homme sur ces violations. Il est ironique que nos efforts visant à demander à la communauté internationale d'enquêter sur les atrocités du régime de Pol Pot se soient heurtés à l'opposition rigoureuse de représentants soviétiques et vietnamiens lors de la réunion, à l'automne 1978, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Ce sont ces mêmes gouvernements qui maintenant, un peu tardivement, s'emploient avec éloquence à condamner les crimes affreux perpétrés par ce régime odieux. Pour dire le moins, il est curieux de constater que leurs œillères ne sont tombées qu'après l'invasion vietnamienne du Cambodge en décembre 1978.

5. Nous ne soutenons ni n'approuvons, nous n'avons jamais soutenu ni approuvé et nous ne soutiendrons ni n'approuverons jamais la politique du régime de Pol Pot. Nous sommes certains que, s'il en a l'occasion, le peuple du Cambodge le rejettera résolument. Toutefois, je dois dire que son histoire et son passé ne justifient en rien une invasion et une occupation étrangères.

6. Que le Viet Nam fasse quelque chose pour rétablir sa position au sein de la communauté internationale en retirant ses troupes et en donnant aux Cambodgiens la liberté de contrôler leur propre destin sans intervention étrangère. C'était pour laisser cette option aux Vietnamiens et pour leur refuser les fruits de leur agression qu'au début de cette semaine, à la 35<sup>e</sup> séance, nous avons voté contre l'amendement présenté par la République démocratique populaire lao [A/35/L.5 et Add.1] au projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs [A/35/484, par. 18]. Nous l'avons fait à grand regret. Nous aurions été bien plus heureux de trouver une autre façon de nous opposer à l'agression; car lorsque nous devons choisir entre Pol Pot et l'envahisseur vietnamien, notre réaction naturelle est de dire : « ni l'un, ni l'autre ».

7. Malheureusement, nous ne pouvons nous offrir ce luxe : non seulement un siège vide est-il une solution

inacceptable sur le plan des principes mais, comme le représentant de Singapour l'a souligné [34<sup>e</sup> séance, par. 75], la nature déteste le vide en politique aussi bien qu'en physique. Les 73 autres pays qui ont voté contre l'amendement, dont la plupart partagent notre horreur pour le régime Pol Pot, sont évidemment du même avis.

8. Ces derniers mois, il y a eu certaines améliorations dans les conditions de vie, de santé et d'alimentation des Cambodgiens dont on peut observer le bien-être, à savoir ceux qui vivent dans les principales régions habitées et ceux qui se sont réfugiés le long de la frontière avec la Thaïlande. Environ 500 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre du programme conjoint du Comité international de la Croix-Rouge et du FISE, pendant les 15 mois qui vont jusqu'à la fin de cette année — une somme remarquable, étant donné que le nombre des survivants au Cambodge ne s'élève sans doute qu'à 5 millions. D'autres pays ont apporté leur contribution sur le plan bilatéral. Le fait que la famine à laquelle nous avons réagi en automne dernier soit sur le point d'être jugulée nous permet de concentrer nos efforts principaux sur le problème politique, tant dans ses aspects régionaux que dans ceux des droits de l'homme.

9. Les souffrances du peuple cambodgien sont le résultat direct du conflit. Le peuple du Cambodge ne pourra retrouver une prospérité et une liberté durables tant qu'il n'y aura pas eu de solution politique qui lui permette de reprendre le plein contrôle de son propre destin. C'est l'objectif principal du projet de résolution présenté par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous l'appuyons donc. Mais comme l'Association le reconnaît, il ne saurait y avoir de solution politique sans la participation et la coopération de tous les intéressés dans ce conflit. J'espère donc que le Gouvernement vietnamien reviendra sur son opposition à la convocation d'une conférence. Plus tôt celle-ci pourra se réunir, plus tôt le peuple cambodgien pourra jouir de la paix à laquelle il aspire. Si une conférence peut avoir lieu au début de 1981, tant mieux.

10. Nous estimons que le projet de résolution de l'Association [A/35/L.2/Rev.1] représente une approche constructive au problème du Cambodge. Nous considérons, notamment, que le retrait total des troupes vietnamiennes du Cambodge est un élément essentiel de toute solution. Nous appuierons les efforts qui seront nécessaires pour assurer l'ordre public lorsque les hostilités auront cessé et pour assurer que le retrait ait véritablement lieu.

11. Je suis certain que l'Assemblée générale appuiera ce projet de résolution, comme elle a appuyé, l'année dernière, la résolution 34/22.

12. M. KASEMSRI (Thaïlande) [interprétation de l'anglais] : Une autre année s'est écoulée depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/22 sur la situation au Kampuchea, le 14 novembre 1979. Cette résolution réaffirmait les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment ceux du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, du droit des peuples à l'autodéter-

mination et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

13. Pourquoi a-t-il fallu que l'Assemblée réaffirme ces principes qui sont demeurés les piliers des Nations Unies ? C'est parce qu'ils ont été violés lorsque les forces vietnamiennes ont envahi le Kampuchea vers la fin de 1978. Les armées d'invasion ont ensuite procédé à renforcer leur mainmise sur la nation kampuchéenne et ont installé un régime fantoche à Phnom Penh pour remplacer le Gouvernement du Kampuchea démocratique, qui représente toujours le Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies. L'intervention armée du Viet Nam et son occupation illégale d'un Etat Membre de l'ONU sont une violation des principes fondamentaux et des normes régissant les relations entre Etats que je viens de mentionner.

14. La résolution 34/22 en appelle à toutes les parties au conflit pour qu'elles mettent un terme aux hostilités, exige le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea et prie instamment toutes les parties au conflit de régler leur différend par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

15. Pourquoi a-t-il été nécessaire que l'Assemblée prenne de telles mesures ? Les raisons sous-jacentes sont évidentes. Tout d'abord, c'était pour arrêter l'effusion de sang et éviter au peuple kampuchéen d'autres souffrances. Ensuite, la présence des forces d'occupation au Kampuchea a mis l'Organisation mondiale dans une situation lourde de graves dangers pour la paix et la stabilité internationales. L'on ne saurait permettre ou tolérer l'agression, sous peine de détruire la trame de la paix et des relations internationales et de remettre en question le caractère sacré des obligations solennelles contractées en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment le non-recours à la force et l'obligation de régler les différends par des moyens pacifiques.

16. La résolution 34/22 demandait à tous les Etats de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea afin de permettre au peuple de ce pays de décider de son propre avenir, à l'abri de toute ingérence, subversion, coercition de l'extérieur et de respecter scrupuleusement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Kampuchea.

17. Le Viet Nam et ses amis prétendent que ce sont d'autres, et non le Viet Nam, qui sont coupables d'ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea. Il est évident que c'est l'invasion vietnamienne, puis l'occupation militaire, avec un régime fantoche installé et soutenu par les forces d'occupation, qui ont constitué l'éventail des ingérences dans les affaires intérieures du Kampuchea. Il n'est donc pas surprenant que le Viet Nam ait ignoré l'appel lancé par l'Organisation mondiale. Il est manifeste que, ce faisant, le Viet Nam voulait dicter au peuple kampuchéen la marche à suivre et lui imposer un régime assujéti au Viet Nam. Ainsi, le principe sacro-saint de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'un Etat ne pouvait pas venir entraver la vietnamisation du Kampuchea.

18. La situation qui règne actuellement au Kampuchea a été fort bien résumée par le Secrétaire général dans le rapport dont nous sommes saisis, à savoir que :

« Les opérations humanitaires du système des Nations Unies ont contribué à soulager les vives souffrances du peuple kampuchéen, mais des efforts renouvelés sont nécessaires pour parvenir à un règlement politique qui permettra à la population de la région d'espérer un avenir pacifique. En dépit des efforts qui ont été déployés à différents niveaux, l'application de certaines dispositions de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale n'a guère progressé, notamment les dispositions relatives au retrait des troupes étrangères et à la recherche d'une solution politique. » [A/35/501, par. 9.]

19. Les faits concernant la situation au Kampuchea n'ont pas changé. Au contraire, la présence illégale des forces vietnamiennes au Kampuchea persiste et le nombre des troupes vietnamiennes au Kampuchea a plus que doublé depuis l'invasion. Par là même, l'occupation vietnamienne illégale du Kampuchea s'est encore renforcée. L'augmentation du matériel de guerre vietnamien et d'armes perfectionnées au Kampuchea transforme ce pays en un camp armé. Alors que les combats font rage à l'intérieur du Kampuchea, les pays voisins souffrent également de leur répercussion.

20. La Thaïlande, qui est le pays le plus rapproché de la scène du conflit, a subi les retombées sous forme d'incursions armées et de bombardements, et de l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés et de personnes déracinées cherchant la sécurité, les aliments et autres produits essentiels. Plus récemment, après une série de violations de la frontière thaïlandaise, de larges unités des forces vietnamiennes ont lancé des attaques coordonnées contre deux villages à l'intérieur de la Thaïlande, de même que contre des camps de réfugiés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. L'action militaire vietnamienne a causé de nombreuses pertes parmi les forces de défense thaïlandaises, les villageois innocents et les réfugiés kampuchéens. Les forces d'invasion ont été enfin repoussées, laissant 75 morts et 7 de leurs camarades qui ont été capturés vivants, ainsi qu'une grande quantité d'armes.

21. Pendant un certain temps, les déclarations vietnamiennes concernant l'incursion des 23 et 24 juin 1980 ont été contradictoires. Tout d'abord, les dirigeants vietnamiens niaient que l'attaque ait jamais eu lieu, ou donnaient la vague excuse d'une démarcation peu claire de la frontière, et ensuite essayaient de rejeter le blâme sur la Thaïlande pour avoir, en premier, violé le territoire kampuchéen. C'est, en fin de compte, au cours de la visite du Secrétaire général en Asie du Sud-Est, vers la fin de juillet 1980, que les dirigeants vietnamiens ont reconnu l'incursion de leurs forces dans le territoire thaïlandais, tout en citant le programme de rapatriement volontaire international pour les Kampuchéens comme justification de la violation de la souveraineté et de l'intégrité de la Thaïlande. Le représentant du Viet Nam a reconnu également, hier matin [36<sup>e</sup> séance, par. 111], ce fait devant l'Assemblée générale. Pour repousser cette affirmation vietnamienne, il suffirait de dire que le programme de rapatriement volontaire a été entrepris à la demande et sous le contrôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, comme cela a été si clairement énoncé dans le communiqué de

presse en date du 26 juin 1980, qui rapportait également que moins de 10 000 Kampuchéens — des femmes et des enfants pour la plupart — avaient été rapatriés dans le cadre de ce programme. En outre, le rapatriement se faisait conformément au droit inaliénable des Kampuchéens de revenir dans leur patrie, si tel était leur souhait.

22. Avec des menaces toujours croissantes contre sa sécurité, la Thaïlande se tourne vers l'Organisation mondiale en tant qu'intermédiaire honnête pour essayer de restaurer la paix et la stabilité au Kampuchea, conformément aux principes de la Charte et de la résolution 34/22 de l'Assemblée générale. Aussi longtemps que le problème kampuchéen ne sera pas résolu, le danger existera toujours de voir la région engagée encore une fois dans un conflit plus vaste. La persistance de la présence vietnamienne au Kampuchea fournit le prétexte d'une participation plus grande des puissances extérieures, mettant ainsi en danger la paix mondiale. En outre, les questions politiques et militaires en suspens ne feront que prolonger la tragédie humaine des réfugiés kampuchéens et du peuple kampuchéen, qui sont obligés de vivre sous l'occupation et la domination étrangères. Il est donc impératif que notre organisation soit saisie de ces questions et ne considère par la situation comme étant irréversible. C'est pourquoi l'Assemblée générale a adopté, l'année dernière, la résolution 34/22 avec une écrasante marge d'appui, et c'est pourquoi notre assemblée doit continuer d'aider à trouver des solutions durables dans le cadre de la Charte et conformément aux normes internationales. De tels efforts ne sauraient être interprétés autrement que comme quelque chose de compatible avec les fonctions de notre organisation, dans l'intérêt de la paix et de l'ordre dans le monde.

23. Le conflit kampuchéen, sous tous ses aspects, continue de préoccuper à juste titre la communauté internationale. C'est certainement parce que l'on reconnaît ce fait que le Secrétaire général, conformément au mandat qui lui a été confié en vertu du paragraphe 11 de la résolution 34/22, s'est rendu en Thaïlande et au Viet Nam en juillet dernier. Le Gouvernement et le peuple thaïlandais voudraient saisir cette occasion pour lui exprimer, une fois de plus, leur vive reconnaissance pour l'initiative constructive qu'il a prise et qui a contribué dans une large mesure à réduire la tension dans la région et a permis la reprise, par-delà les frontières, des opérations destinées à fournir des aliments aux Kampuchéens éprouvés.

24. Un autre résultat de la visite du Secrétaire général et de son offre de bons offices a été la rencontre entre le Ministre des affaires étrangères de mon pays et le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1980 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. A cette réunion, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande a, au nom de tous les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, transmis à son homologue vietnamien une proposition de l'Association concernant la paix au Kampuchea. Les deux Ministres des affaires étrangères ont eu un échange de vues franc et amical sur le problème kampuchéen, mais leurs positions, malheureusement, divergeaient sur un certain nombre de questions importantes. Néanmoins, le Minis-

tre des affaires étrangères de mon pays a réaffirmé le souhait de tous les pays de l'Association de voir une paix durable et la stabilité régner en Asie du Sud-Est et de continuer à œuvrer à cette fin avec toutes les parties intéressées. Bien que cette réunion n'ait abouti à aucun résultat concret, les deux parties ont convenu, en principe, de se réunir à nouveau à un moment et en un lieu qui seront fixés par accord mutuel.

25. Hier, dans sa déclaration, le représentant du Viet Nam a fait allusion à une prétendue « nouvelle initiative » [*ibid.*, par. 36] du Ministre des affaires étrangères de son pays à ladite réunion. Cette prétendue « nouvelle initiative » s'est révélée être un vin vieux dans une bouteille neuve, à l'exception près que ce vin est maintenant devenu vinaigre. La même formule a été présentée au mois de mai de l'an dernier à Kuala Lumpur, mais a été retirée lors de la visite du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam à la Thaïlande une semaine plus tard, avant même que mon gouvernement ait eu la possibilité de l'étudier.

26. La situation actuelle se présente donc comme suit. Alors que le Ministre des affaires étrangères vietnamien a rejeté catégoriquement la proposition de paix de l'Association, le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande lui a donné l'assurance que les pays de l'Association reconsidéreraient sa dernière proposition. Cependant, nous avons constaté que celle-ci reposait sur une falsification des faits et sur des accusations sans fondement contre le Gouvernement thaïlandais. En tant que telle, la prétendue « nouvelle initiative » fait état d'une intransigeance absolue de la part du Viet Nam et constitue une tentative très nette de faire preuve de conciliation aux yeux de pays situés loin des lieux du conflit. C'est là doubler ses torts d'un affront et nous ne pensons pas que le monde sera jamais trompé par une telle manœuvre.

27. De même, le Viet Nam a également offert de retirer partiellement ses troupes d'occupation au Kampuchea si certaines conditions préalables sont remplies. Je voudrais demander à mon collègue du Viet Nam si son gouvernement accepterait un contrôle et une vérification d'un tel retrait par les Nations Unies et pourquoi faudrait-il des conditions préalables, alors que la présence et le poids écrasant des troupes vietnamiennes au Kampuchea sont la cause profonde de toute la tension indésirable qu'il souhaite tant éliminer.

28. Le représentant du Viet Nam a porté hier de nombreuses accusations irrationnelles contre la Thaïlande. Sa déclaration était une litanie de propos inexacts et de falsifications. Son ton hargneux et polémique a créé des doutes profonds quant à la sincère intention du Viet Nam de poursuivre des consultations régionales. Ma délégation ne souhaite pas reprendre tout l'historique de la question ni réveiller l'esprit des Chams, ancêtres des Kampuchéens musulmans d'aujourd'hui, qui ont souffert des Vietnamiens de la même manière que leurs descendants, ou rappeler le sort des Khmers Krom dont le territoire avait aussi été annexé par les Vietnamiens. Nous nous préoccupons ici de la crise actuelle au Kampuchea et de ses conséquences sur l'avenir de nos pays. De plus, ma délégation reconnaît la nécessité de trouver une solution pacifique à la crise qui soit acceptable par

toutes les parties, tout en préservant les principes et les normes universellement acceptés. Comme mon ministre des affaires étrangères l'a dit dans sa déclaration du 30 septembre dernier lors du débat général :

« La Thaïlande n'insiste pas pour que le problème du Kampuchea ... soit réglé conformément aux opinions d'une nation donnée. Il faut tenir compte des intérêts légitimes d'autrui. Elle pense que des solutions justes et durables à des problèmes d'une telle importance ne sont possibles que lorsqu'elles bénéficient de l'appui de la communauté mondiale tout entière, agissant en harmonie avec les principes de la Charte des Nations Unies. Une solution reposant sur des termes dictés par un pays en vertu de son occupation illégale d'un autre pays n'est pas une solution, parce que cela porte en soi les semences de la tension et d'un conflit futur. » [*17<sup>e</sup> séance, par. 331.*]

29. En réponse, cette assemblée a été autorisée à partager la manière dont le Viet Nam comprend ce que peut nous réserver l'avenir. Hier, le représentant du Viet Nam a souligné les « quatre possibilités » [*36<sup>e</sup> séance, par. 144 à 147*] par lesquelles il a fait état de la position de son gouvernement sur les perspectives qui s'offraient à l'Assemblée générale. La première possibilité est que la situation reste tendue et c'est la Chine qui en profitera le plus. La deuxième possibilité est que les Etats-Unis continuent de jouer la carte chinoise et la Chine donnera au Viet Nam une deuxième leçon, qui aurait pour conséquence une guerre limitée et amènerait une situation explosive le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea. La troisième possibilité est que les pays de l'Association et ceux de l'Indochine fassent un pas en avant vers la coopération et, ainsi, la situation en Asie du Sud-Est serait moins tendue, mais la Chine ferait de son mieux pour saboter cette possibilité. La quatrième possibilité est que toutes les causes de problèmes en Asie du Sud-Est soient éliminées et la situation serait à nouveau normale.

30. Toutefois, avant l'avènement de l'heureuse solution envisagée dans la quatrième possibilité, on peut déduire de la déclaration du représentant du Viet Nam que la troisième possibilité — c'est-à-dire que les pays de l'Association et ceux d'Indochine fassent preuve d'esprit de coopération — aurait sa préférence. En fait, avant que ne survienne le conflit du Kampuchea, tous les pays de l'Association étaient parvenus à nouer des liens étroits avec les autres pays de l'Asie du Sud-Est sur la base de la coexistence pacifique. Le représentant du Viet Nam est maintenant conscient, j'en suis certain, de l'état actuel de tension et de méfiance qui constitue un obstacle à la mise en œuvre de la troisième possibilité. En vérité, la cause de la tension et de la méfiance réside au sein même de la région de l'Asie du Sud-Est, à savoir dans l'agression du Viet Nam contre le Kampuchea — et c'est au Viet Nam seul qu'il appartient de choisir —, l'Organisation mondiale, en particulier ses Membres de l'Asie du Sud-Est, n'auront à leur disposition que les deux premières possibilités.

31. Il est souvent de la nature des visions apocalyptiques qu'elles tendent à être à la fois astigmatiques et myopes. Cependant, il n'est pas dans l'intention des autres pays de l'Asie du Sud-Est de se résigner à d'aussi horri-

bles perspectives, notamment lorsque la force du Kampuchea et même celle du Viet Nam sont progressivement sapées par la guerre et le conflit et lorsque la vision de l'Association consiste à voir l'Asie du Sud-Est devenir une zone de paix, de liberté et de tranquillité, exempte de toutes les formes d'ingérence extérieure. En conséquence, et en tant que première mesure vers cet objectif, les pays de l'Association, avec plusieurs autres auteurs, ont présenté le projet de résolution contenu dans le document A/35/L.2/Rev.1, qui propose la convocation, au début de 1981, d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties en conflit au Kampuchea et de toutes les autres parties concernées, dans le but d'aboutir à un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen.

32. Cette proposition peut fort bien offrir la meilleure perspective de paix et de stabilité durables en Asie du Sud-Est. Etant donné que le projet de résolution a déjà été présenté à cette assemblée à la 36<sup>e</sup> séance, de la manière la plus éloquente, par le général Carlos P. Romulo, ministre des affaires étrangères des Philippines, et président en exercice du Comité permanent des pays de l'Association, je souhaite seulement souligner le désir profond de ma délégation de voir la paix et la stabilité régner dans la région, sans vouloir imposer quelque solution que ce soit à l'une des parties ni préjuger les résultats de la conférence. Avant tout, nous ne devons pas perdre de vue les droits et aspirations légitimes du peuple du Kampuchea.

33. Toutefois, le projet de résolution propose, en attendant le règlement du conflit au Kampuchea, la mise en œuvre des mesures intérimaires suivantes par les organes appropriés des Nations Unies, afin de réduire la tension le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, tension qui résulte de la présence de forces militaires vietnamiennes importantes près de la frontière ainsi que de l'afflux massif de réfugiés kampuchéens sur le territoire thaïlandais.

34. La première est le stationnement, du côté thaïlandais de la frontière, d'une équipe d'observateurs des Nations Unies chargée de surveiller la situation régnant le long de la frontière et de vérifier que seuls les civils kampuchéens bénéficient de l'assistance humanitaire internationale. Cette mesure a été depuis longtemps demandée par le Gouvernement thaïlandais comme étant un moyen de prouver la non-participation de la Thaïlande au conflit armé au Kampuchea et de veiller à ce que l'assistance humanitaire n'atteigne que les Kampuchéens civils auxquels elle est destinée. En même temps, une telle présence des Nations Unies contribuerait à dissuader les violations de la souveraineté thaïlandaise et à réduire la tension le long de la frontière.

35. La deuxième mesure est la création de zones de sécurité dans la partie occidentale du Kampuchea pour les Kampuchéens déracinés. La sécurité de telles zones serait garantie par toutes les parties au conflit. En outre, tous les Kampuchéens qui souhaiteraient exercer leur droit inaliénable à retourner dans leur patrie devraient, après un contrôle effectué par le représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, être autorisés à entrer dans ces zones de sécurité.

36. Il faudrait cependant souligner que ce ne sont là que des mesures temporaires et qu'une solution complète du problème du Kampuchea sous tous ses aspects dépend du résultat de la conférence internationale envisagée.

37. La Thaïlande s'engage et s'engagera toujours à rechercher la paix en Asie du Sud-Est. Au cours de la dernière décennie, la nation thaïlandaise a consacré toutes ses ressources et son énergie à des objectifs productifs. Les réalisations dans le développement social et économique, dans le cadre du gouvernement démocratique, ont été satisfaisantes à bien des égards. Pour réaliser de nouveaux progrès, la paix et la stabilité régionales sont des conditions préalables. Au Kampuchea, cependant, les épreuves et les privations sont à l'ordre du jour. Il faut maintenant permettre à son peuple de jouir des avantages durables de la paix, d'entamer la reconstruction de son économie ravagée par la guerre et de retrouver ses droits dans la liberté et la dignité.

38. L'on se souvient que la Commission des droits de l'homme, par sa résolution 29 (XXXVI), du 11 mars 1980, a condamné « toutes les violations graves et flagrantes des droits de l'homme qui se sont produites au Kampuchea », ainsi que « l'invasion et l'occupation de certaines parties du Kampuchea par des forces étrangères et la violation des droits de l'homme qui en est résultée ». En outre, la Commission a recommandé que « les libertés fondamentales et les droits de l'homme soient reconnus au peuple kampuchéen, y compris le droit de décider de son propre avenir au moyen d'élections libres et honnêtes, en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures<sup>1</sup> ».

39. C'est pourquoi ma délégation espère que les autres Membres de cette organisation seront à même de contribuer à la réalisation de ces nobles objectifs tant souhaités pour le bien-être futur du Kampuchea, de même que pour la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est.

40. M. LESSARD (Canada) : Il est tragique que les circonstances nous dictent d'examiner cette année encore la situation au Kampuchea. Voilà presque un an, l'Assemblée générale adoptait, à une écrasante majorité, représentant une vaste gamme d'Etats Membres, une résolution visant à énoncer les principes d'une paix juste et durable dans ce pays et à garantir sa souveraineté et son intégrité territoriale, tout en tenant compte des intérêts et préoccupations légitimes de ses voisins.

41. Malheureusement, malgré cette expression catégorique et clairement articulée de la volonté de la communauté internationale, nous en sommes exactement au même point que lorsque nous débattions la question lors de la dernière session de l'Assemblée générale.

42. Qui sont les victimes de cette stagnation, de cette inertie politique ? Ce sont, bien sûr, les Kampuchéens. Ils ont continué à souffrir et continueront de le faire à moins que n'intervienne une solution politique durable qui permette au Kampuchea de reprendre sa place au rang des nations souveraines et indépendantes. Grâce

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 3*, chap. XXVI, sect. A.

aux efforts de la communauté internationale et au travail exceptionnel accompli par des organismes comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le FISE, le Comité international de la Croix-Rouge et de nombreux organismes non gouvernementaux plus petits mais non moins importants, la famine qui sévissait il y a un an dans l'ensemble du pays a pu être soulagée. Des dizaines de milliers, peut-être des millions de vies ont ainsi pu être sauvées, mais il ne s'agit là que de dispositions extrêmement précaires. Malgré les nombreuses interventions louables, les problèmes politiques fondamentaux non encore résolus risquent, littéralement à tout moment, de déclencher dans le secteur de l'aide humanitaire une nouvelle crise dont les proportions pourraient atteindre celles de la tragédie de l'an dernier. Peut-on demeurer insensible devant une telle situation, véritable offense à notre intelligence et à notre conscience ?

43. Je n'ai pas l'intention de m'attarder ici sur les motifs de l'invasion du Kampuchea par le Viet Nam il y a près de deux ans, ni sur ceux de l'occupation actuelle du pays par ce dernier. Car ce ne sont pas les motifs qui préoccupent ici l'Assemblée générale, mais plutôt la façon de rectifier la violation flagrante du droit international que constitue l'occupation prolongée du Kampuchea par les forces armées d'un pays limitrophe. C'est là le cœur du problème, que nous ne devons jamais perdre de vue.

44. L'objectif du Canada est de contribuer à créer des conditions propices à l'établissement d'un gouvernement reflétant véritablement les désirs du peuple kampuchéen, et nous sommes confiants que cet objectif est partagé également par les membres de cette assemblée. Les Kampuchéens doivent pouvoir participer, dans la plus grande mesure possible, au choix d'un tel gouvernement, celui-ci devant représenter le large éventail des tendances politiques dans ce pays.

45. Nous ne souhaitons aucunement le retour au pouvoir d'un gouvernement khmer rouge, dirigé par Pol Pot ou tout autre leader. Ce régime a eu l'occasion de faire ses preuves, mais ses actions ont été répréhensibles. Plutôt que de ramener la paix et le bien-être dans ce pays ravagé par la guerre, comme il aurait pu le faire, il l'a plongé dans la misère. Ne permettons pas pareille récidive.

46. La résolution 34/22, adoptée l'an dernier, constituait en quelque sorte un plan destiné à ramener la paix au Kampuchea et la stabilité dans la région. Le projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis est une version améliorée et élargie de la résolution 34/22. Le Canada est heureux de coparrainer ce document, car il considère que la paix est un préalable à la stabilité, au développement et au progrès dans la région, et que la paix ne pourra être restaurée que si l'étude de la question est transposée du champ de bataille à la table de conférence.

47. Ce nouveau projet de résolution rappelle la volonté collective de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale sur la question du Kampuchea; elle prend acte des hostilités récentes menées à l'encontre de la souveraineté thaïlandaise et souligne qu'il ne

peut y avoir de solution efficace sans un règlement politique équitable et durable du conflit.

48. Le projet de résolution actuel va plus loin que la précédente résolution puisqu'il demande la convocation, au début de 1981, d'une conférence internationale où seront débattus un certain nombre d'aspects importants de la situation, notamment le retrait des forces étrangères, la tenue d'élections libres sous supervision, des garanties du respect de la souveraineté du Kampuchea et des garanties que le Kampuchea ne constituera pas une menace pour ses voisins. En attendant le règlement de la situation et afin de réduire la tension et les souffrances de dizaines de milliers de Kampuchéens, le projet de résolution demande également le stationnement en Thaïlande d'une équipe d'observateurs des Nations Unies et l'établissement, sous la supervision des Nations Unies, de secteurs dans la partie occidentale du Kampuchea où seraient regroupés les civils déracinés.

49. Le Canada appuie ces propositions et prie instamment les Etats Membres d'y souscrire également. Ce projet de résolution imprime l'orientation politique qui s'impose; il prévoit en outre un cadre politique précis et un calendrier auxquels il faut s'astreindre pour éviter une répétition et peut-être une amplification de la tragédie kampuchéenne.

50. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Puis-je tout d'abord rappeler qu'au cours de la séance du Bureau la délégation de la République populaire de Bulgarie avait formulé des objections explicites à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question dite « La situation au Kampuchea ». Ces objections étaient fondées sur notre ferme conviction qu'en l'occurrence il s'agit d'un cas qui relève pleinement d'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies où, au paragraphe 7 de l'Article 2, il est stipulé :

« Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte. »

51. A ce propos, je voudrais rappeler aussi le télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, en date du 10 septembre de cette année, où il est souligné que :

« Aucun problème concernant le Kampuchea ne peut être résolu dans n'importe quelle instance internationale, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies, sans la participation des représentants dûment désignés par le Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea. »  
[Voir A/35/454, annexe.]

52. Nous sommes les témoins de tentatives visant à présenter la situation au Kampuchea d'une manière complètement déformée. On nous fait une démonstration en paroles d'une feinte préoccupation à l'égard de la destinée de ce pays qui a consenti tant de sacrifices, alors que l'on passe sous silence les faits réels, certains faisant mine de ne même pas les connaître. On se tait sur les atrocités de la clique rejetée de Pol Pot et sur la situa-

tion catastrophique où elle a amené le Kampuchea, ainsi que sur tous les succès accomplis par le peuple kampuchéen sous la direction du Gouvernement du Conseil populaire révolutionnaire, sur le processus positif de la reconstruction du pays et sur la normalisation de la situation après la révolution du 7 janvier 1979.

53. En effet, quelle était la situation au Kampuchea il y a deux ans ?

54. En mettant à exécution les théories maoïstes de la « révolution culturelle », la clique Pol Pot a ramené le Kampuchea à un état de paralysie complète; la société a été totalement bouleversée et le peuple profondément traumatisé. On se trouvait devant un pays avec des villes désertes, des écoles et des instituts de culture transformés en porcheries, des temples religieux profanés et utilisés comme dépôts ou comme lieux de torture et de massacre; un pays d'agglomérations vidées de leur population qui était refoulée vers la campagne pour travailler comme des esclaves dans de prétendues « communes populaires ». On se trouvait devant un pays où les familles étaient séparées par la force et où les mariages étaient imposés; un pays dominé par un régime qui tuait sans jugement et massacrait en masse; un pays parsemé de fosses communes pleines de cadavres de plus de 3 millions de victimes.

55. Telle était la situation au Kampuchea il y a deux ans. Et quelle est-elle aujourd'hui ?

56. Si l'on juge d'après de nombreuses sources, y compris les témoignages de certains fonctionnaires de l'ONU et des organisations spécialisées et de journalistes qui ont séjourné au Kampuchea, l'impression générale pourrait se formuler en quelques mots : dans ce pays, la vie est revenue.

57. Une fois libéré, le peuple kampuchéen s'est mis à l'œuvre de la reconstruction, et cela à partir de zéro. Les ténèbres du génocide ont fait place à la lumière du sourire des enfants. Des mesures ont été prises pour surmonter la famine, augmenter le rendement agricole, réunir les familles, assurer les soins médicaux, etc. Une vaste discussion nationale du projet de constitution a été lancée. Les préparatifs ont commencé pour la tenue d'élections libres et démocratiques au début de l'année.

58. Les démarches du Conseil révolutionnaire sur la normalisation de la vie dans le pays ont tracé la vraie voie de reconstruction nationale après les épreuves tragiques auxquelles ce pays fut soumis par la clique polpotiste.

59. C'est étrange comment certaines délégations voudraient taire la vérité sur tous ces faits, les oublier ou les négliger, et ce chez ceux qui se disent tellement préoccupés du droit du peuple kampuchéen de déterminer à lui seul sa destinée.

60. L'explication s'impose d'elle-même. En réalité, l'on s'évertue à détourner le peuple kampuchéen de la voie qu'il a choisie pour sa renaissance et sa reconstruction nationale, à savoir la voie de la coopération fraternelle avec les peuples du Laos et du Viet Nam, la voie de l'édification socialiste du pays, la voie de l'amitié et de la coopération avec tous les pays de cette région.

61. Sous ce rapport, je voudrais m'arrêter brièvement sur la position de ceux qui, en paroles, tâchent de se différencier de la clique polpotiste, alors qu'en réalité, s'abritant derrière une interprétation partielle de certains principes du droit international, ils soutiennent moralement et politiquement les vestiges de cette clique. La simple logique humaine ne peut pas accepter la coexistence étrange de deux thèses qui s'excluent réciproquement : la condamnation des pratiques de cette clique et le soutien fourni à ses représentants, comme c'est le cas. Il est évident que la contradiction dont il est question est exploitée par des forces hégémonistes et impérialistes pour utiliser la discussion de la prétendue question de « La situation au Kampuchea » en tant qu'écran de fumée pour voiler leur politique d'agression dans cette région et leurs efforts pour maintenir des sources de tension dans le monde. Et tout cela se fait dans le but d'imposer à nouveau au peuple kampuchéen un régime qui serait docile et obéissant à ces mêmes forces réactionnaires.

62. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est pas la situation au Kampuchea qui est la source de tension en Asie du Sud-Est. La menace pour la paix et la sécurité dans cette région du monde provient de ceux qui, après 1975, ont transformé le Kampuchea en champ d'essai non seulement pour leurs idées aventuristes, mais aussi pour leur politique d'expansionnisme et d'agression contre les pays d'Indochine, en premier lieu contre la République socialiste du Viet Nam.

63. En outre, ce danger est encore aggravé par ceux qui, après la victoire de la révolution populaire du 7 janvier, ont continué à procurer, armer et envoyer au Kampuchea des bandes recrutées parmi les vestiges de la clique polpotiste pour entraver ainsi la normalisation de la situation dans le pays.

64. La victoire du peuple kampuchéen est venue mettre obstacle aux plans intéressés des forces impérialistes et hégémonistes visant à établir leur domination dans cette partie du monde. Voilà donc pourquoi elles essaient d'imputer à d'autres leurs propres intentions et idées en présentant sous un faux jour la réalité de l'assistance internationale accordée par le peuple vietnamien.

65. En vertu de ces considérations, nous rejetons le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1 qui non seulement est bien loin de fournir une évaluation objective de la situation au Kampuchea, mais constitue aussi une tentative d'imposer des décisions qui ne correspondent ni aux intérêts du seul peuple kampuchéen, ni aux intérêts des autres peuples de cette région, et qui va à l'encontre des intérêts de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

66. Quant à la présence de troupes vietnamiennes au Kampuchea, il faut citer la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, M. Hun Sen :

« La présence de troupes vietnamiennes au Kampuchea, venues en vertu du traité de paix, d'amitié et de coopération entre le Kampuchea et le Viet Nam, s'avère pour le moment indispensable à notre sécurité et ne constitue une menace pour personne. Une fois le danger écarté, les troupes vietnamiennes se retireront immédiatement. »

Par conséquent, la présence de troupes vietnamiennes au Kampuchea est une question intérieure et ne relève pas de la compétence des Nations Unies.

67. Nous sommes profondément convaincus qu'il est nécessaire de mettre fin à toutes ces spéculations visant à légaliser les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea. La rhétorique polémique de protecteurs agissant au découvert ou en cachette ne pourra ni sauver les restes de la clique polpotiste de leur défaite totale, ni cacher la vérité sur la réalité actuelle qui règne dans le pays, car les changements intervenus sont irréversibles.

68. Cependant, nous sommes d'avis que plus vite le véritable état des choses sera perçu à travers le prisme des intérêts réels des peuples d'Asie du Sud-Est, plus vite et plus facilement on parviendra à des accords respectifs en vue d'entreprendre des démarches concrètes pour normaliser et stabiliser la situation dans cette région.

69. Ce qui est nécessaire à l'heure actuelle, c'est de faire face aux problèmes litigieux du haut du réalisme politique des intérêts de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, des intérêts de la paix et de la sécurité du monde.

70. M. KAMIL (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais rappeler que, lors de sa trente-quatrième session en novembre de l'année dernière, l'Assemblée générale a examiné la situation au Kampuchea au moment où ce pays était bouleversé par de tristes événements qui ont eu des répercussions dangereuses pour la région de l'Asie du Sud-Est et qui ont causé une préoccupation dans le monde tout entier. Les événements étaient les suivants : des troupes étrangères avaient envahi le Kampuchea, déplaçant un gouvernement — cruel certes, mais cependant légal et légitime — de la capitale Phnom Penh, et un régime illégitime, créé et entraîné par une occupation militaire étrangère avait été mis en place. De plus, une armée d'occupation forte de 100 000 hommes bivouaquait au Kampuchea pour soutenir et appuyer ce régime illégal. La faim, les privations et la maladie sévissaient dans le pays et des centaines de milliers de Kampuchéens ont dû fuir pour sauver leur vie et chercher protection et secours dans la Thaïlande voisine et dans d'autres régions frontalières.

71. Face à cette situation, l'Assemblée générale a adopté le 14 novembre 1979 une résolution qui, nous l'espérons, aboutirait à la normalisation de la situation au Kampuchea. La résolution désignait à fort juste titre l'intervention militaire étrangère et l'imposition d'un régime contre la volonté du peuple du Kampuchea comme les causes du triste cours des événements. Elle demandait donc le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le règlement des différends par des moyens pacifiques conformément à la Charte des Nations Unies, et l'établissement d'un gouvernement au Kampuchea par un processus démocratique.

72. Maintenant, une année s'est écoulée, mais la résolution 34/22 demeure non appliquée et non respectée. En conséquence, le régime illégal d'Heng Samrin demeure au pouvoir à Phnom Penh. Les combats n'ont

pas cessé, ils continuent comme auparavant; les Kampuchéens continuent à souffrir de la faim, des privations et de la maladie, et la mort les guette; des centaines de milliers d'entre eux sont encore dans des camps de réfugiés en Thaïlande et le long de la frontière où ils survivent grâce à la charité et à la magnanimité des autorités et du peuple thaïlandais et de la communauté internationale. En fait, la situation a dégénéré et est devenue pire, car les troupes étrangères de 100 000 hommes ont doublé; elles occupent non seulement le Kampuchea mais menacent également la sécurité de la Thaïlande voisine. Comme nous le savons tous, la menace d'un débarquement de combattants — la crainte a été exprimée ici l'année dernière — est devenue une réalité avec l'incurSION militaire en territoire thaïlandais du 23 juin de cette année, entraînant des pertes humaines et matérielles.

73. La non-application de la résolution 34/22, adoptée par 91 voix contre 21, signifie que les droits souverains du peuple kampuchéen, qui les a tenus pour sacrés tout au long de son histoire riche et glorieuse et qui ont été reconnus et protégés par la Charte des Nations Unies, demeurent foulés aux pieds et méprisés; de plus, la menace d'une expansion de la zone de conflit du Kampuchea à d'autres pays demeure très réelle. Cette non-application menace également l'intervention de puissances extérieures, avec toutes ses conséquences, non seulement pour la région mais aussi pour le monde entier.

74. C'est pour ces raisons que plusieurs délégations, y compris la mienne, se sont portées coauteurs d'un projet de résolution, contenu dans le document A/35/L.2/Rev.1, du 10 octobre 1980.

75. Comme dans la résolution 34/22, dont nous avons espéré, avec optimisme mais prématurément, qu'elle permettrait un règlement du conflit, ce projet de résolution demande également le retrait des forces étrangères du Kampuchea et la création de conditions permettant au peuple d'élire et de former son propre gouvernement, à l'abri d'influences extérieures, de subversions ou de coercition. Cependant, à ces égards importants, le projet de résolution actuel dépasse celui de l'année dernière en ce sens qu'afin de prévoir les modalités, le calendrier, les méthodes de retrait et les élections, les auteurs proposent la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea dès que possible — je dirai même que plus tôt ce sera, mieux cela vaudra — à laquelle participeraient toutes les parties intéressées au conflit du Kampuchea et toutes les autres parties intéressées. L'objectif de cette conférence est très clair; il s'agit de trouver un règlement politique global au problème kampuchéen. Le rôle des Nations Unies, à chaque pas sur la voie de la paix, est clairement défini dans le projet de résolution, ce qui assure que les intérêts de chaque partie, acceptés collectivement, seront scrupuleusement sauvegardés.

76. Cette conférence internationale permettrait à toutes les parties de discuter des voies et des moyens les meilleurs pour le passage du Kampuchea d'une ère de conflit et de guerre à une ère de paix et de tranquillité. La conférence, nous l'espérons, traiterait toutes les causes et ramifications des événements qui ont abouti à la triste situation que connaît actuellement le peuple de ce pays.

77. Les auteurs du projet de résolution proposent également l'envoi d'observateurs des Nations Unies du côté thaïlandais, de la frontière kampuchéenne afin d'observer la situation dans la région et de faire en sorte qu'aucune assistance n'émane de cette région pour une partie quelconque au conflit. Etant donné que cet élément du projet de résolution — donc, l'envoi d'observateurs — est une proposition explicite de la Thaïlande et que ces observateurs doivent se trouver sur le territoire thaïlandais, ma délégation croit qu'il ne devrait y avoir d'objection de la part d'aucun d'entre nous souhaitant une fin rapide du conflit.

78. Ma délégation n'oublie pas qu'il est possible que la stabilité d'un pays de la région et de la région dans son ensemble soit troublée par des forces ou des puissances n'appartenant pas à la région. C'est tout à fait possible, étant donné l'emplacement géostratégique de tous les pays de l'Asie du Sud-Est. L'histoire de ma région — l'Asie du Sud-Est — abonde en exemples de cette nature. C'est en ayant cela présent à l'esprit qu'au cours de mon intervention devant l'Assemblée générale l'année dernière sur cette même question je disais ceci :

« La communauté internationale devrait, en outre, s'occuper d'autres questions qui, tout en étant de nature externe, n'en préoccupent pas moins gravement un pays ou plusieurs pays de la région de l'Asie du Sud-Est : c'est-à-dire que les pays de cette région ne soient pas menacés de l'extérieur afin qu'ils puissent se consacrer à la tâche si nécessaire de la reconstruction et du développement. Dans la région, nous devrions avoir toutes les possibilités — à l'abri de l'intervention étrangère ou de la menace d'intervention — de développer notre région sur les plans politique, économique et social pour en faire une région où régneront un jour la paix et la prospérité<sup>2</sup>.

79. Il est clair, certes, que l'ingérence ou l'intervention étrangères peuvent, soit être imposées de l'extérieur, soit invitées *per se* de l'étranger par un pays de la région, mais, bien entendu, les deux sont tout aussi mauvais.

80. A la lumière de son sentiment très net sur la question de la subversion ou de l'intervention étrangères, ma délégation pense sincèrement que le Gouvernement du Kampuchea qui verra le jour à la suite de ce projet de résolution sera authentiquement indépendant, capable de vivre en harmonie avec les autres gouvernements et peuples de la région et préparé à préserver son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous croyons sincèrement qu'un tel gouvernement ne pourra pas être déstabilisé ou utilisé par d'autres pour déstabiliser les pays de la région.

81. Tant que le conflit au Kampuchea demeure non résolu, le sort des réfugiés en Thaïlande et le long des frontières demeure affligeant. Ils continuent de dépendre de l'aumône de la communauté internationale. Et, en fait, nombre de pays ont fourni une assistance précieuse et une aide aux réfugiés; j'en prends pour exemple la Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, qui s'est tenue à Genève, en mai cette année. Un certain nombre d'organisations

gouvernementales et non gouvernementales contribuent activement à alléger leurs souffrances. Des milliers d'individus de nombreuses parties du monde travaillent dans des camps, pansant les plaies physiques et psychologiques des réfugiés. L'Indonésie et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est sont reconnaissants à tous ces Etats, à toutes ces organisations, à toutes ces institutions et à tous ces individus pour leur aide généreuse qui a effectivement contribué à la survie des réfugiés qui attendent maintenant le jour où ils pourront rentrer dans leurs foyers dans leur propre pays, à l'endroit où leurs ancêtres ont vécu et sont morts.

82. Il est évident que les réfugiés kampuchéens ne peuvent pas être à jamais un fardeau pour la communauté internationale. Au regard des énormes sommes d'argent nécessaires pour plus de 1 million d'individus qui ont besoin d'assistance, les sources d'aide et d'assistance demeurent relativement limitées. De plus, il y a beaucoup d'autres réfugiés dans le monde, par exemple en Asie de l'Ouest et dans la corne de l'Afrique, dont les besoins d'une assistance urgente ne sont pas inférieurs à ceux du Kampuchea. Il est donc nécessaire de résoudre leur problème aussi rapidement que possible.

83. La réunion de Genève que j'ai mentionnée a également décidé par consensus d'arrêter une série de recommandations, contenues dans le document des Nations Unies SO 570 KAMP, en date du 6 juin dernier [voir également A/35/303], afin de rendre plus effective et plus efficace l'utilisation de l'assistance humanitaire fournie aux Kampuchéens à l'intérieur du pays lui-même ainsi qu'à ceux qui se trouvent en Thaïlande et le long des frontières. Ma délégation espère que les organisations et institutions internationales qui participent à une œuvre humanitaire dans ces deux pays trouveront ces propositions utiles.

84. Pour terminer mon intervention, je tiens à dire que ma délégation souhaite réitérer ce qu'elle a indiqué l'année dernière<sup>3</sup>, à savoir qu'en participant à ce débat sur le Kampuchea nous n'avons pas l'intention d'attribuer la responsabilité de la situation actuelle à tel Etat ou groupe d'Etats. Une telle optique ne peut entraîner que des récriminations et rendre plus difficile l'effort visant à une solution. Notre seul espoir est qu'en portant une fois de plus cette question à la connaissance de cette assemblée nous pourrions — si Dieu le veut — parvenir à la fin rapide du conflit et créer des conditions de paix et de sécurité. Nous espérons que cet effort sera apprécié par tous les intéressés.

85. Ainsi l'ont souvent dit les représentants des pays de l'Asie du Sud-Est, nous, pays de la région, n'avons guère connu la paix depuis de très, très nombreuses années; en même temps, nous sommes désireux d'entamer le travail de développement de nos pays et de notre région, de façon à donner un contenu et une signification réels à l'indépendance et à la liberté de nos peuples. Mais, une fois encore, le développement ne peut se réaliser que dans une atmosphère de paix et de stabilité, où tous les peuples de la région puissent faire de leur mieux pour faire de l'Asie du Sud-Est une région de prospérité

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 65<sup>e</sup> séance, par. 145.

<sup>3</sup> *Ibid.*, par. 135.

et de tranquillité, ainsi qu'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie, à notre avis, fournira cette opportunité. C'est dans cet esprit que ma délégation en recommande l'adoption par l'Assemblée.

86. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique, comme elle a pu le dire à la réunion du Bureau de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, estime non fondé l'examen de ce qu'on appelle la question relative à la situation au Kampuchea, dans la mesure où cela constitue une ingérence dans les affaires d'un Etat indépendant et souverain, à savoir la République populaire du Kampuchea. Un tel débat n'est rien d'autre qu'une violation directe de la Charte des Nations Unies, laquelle ne donne à l'Organisation des Nations Unies aucun droit de s'ingérer dans les affaires relevant de la compétence interne d'un Etat quelconque.

87. La raison de l'introduction de cette question à l'ordre du jour de cette session — ainsi que de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, l'année dernière — est de dissimuler les crimes commis par certains milieux impérialistes et des hégémonistes de Pékin contre le peuple kampuchéen, avec l'appui de l'ingérence internationale organisée dans les affaires intérieures de ce pays pour le détourner de la voie le menant vers un développement pacifique et démocratique. D'ailleurs, ces objectifs sont camouflés par de belles phrases sur l'autodétermination du peuple kampuchéen, phrases qui sont le plus souvent répétées par ceux qui, précisément, sont le plus responsables de la tragédie que ce peuple a vécue.

88. A ce propos, il convient de rappeler qu'à l'origine des souffrances du peuple khmer nous trouvons les Etats-Unis d'Amérique qui ont commencé, en 1969, à bombarder le Cambodge, Etat neutre, l'impliquant par là même dans leur guerre agressive en Indochine. Du fait des bombardements effectués par l'aviation des Etats-Unis sur le territoire du pays, bombardements qui ont duré de nombreuses années, et du fait également des répressions de masse auxquelles s'est adonné le gouvernement fantoche de Lon Nol à l'encontre des Kampuchéens, au moins 800 000 personnes ont trouvé la mort et des centaines de milliers de Khmers ont été réduits à la condition de réfugiés, dans leur propre pays et à l'étranger.

89. L'on connaît bien les crimes de la clique pro-pékinoise de Pol Pot-Ieng Sary, qui a remplacé le gouvernement pro-américain. Trois millions de morts, une décadence totale de la société, l'effondrement de l'économie, la division forcée des familles, la suppression des soins médicaux et de l'éducation, à nouveau des centaines de milliers de réfugiés et des millions de personnes amenées à la limite de l'épuisement physique et moral, voilà la liste incomplète du bilan de l'exportation maoïste au Kampuchea.

90. Il importe également de souligner que le régime de Pol Pot, à aucun point de vue que ce soit sur le plan juridique, politique ou humain, n'est légitime. Comme on le sait, les partisans de Pol Pot, en avril 1975, ont usurpé

le pouvoir, sur l'incitation de leurs maîtres, en éliminant physiquement les cadres dirigeants des Khmers rouges, qui menaient la lutte de libération armée du peuple kampuchéen, mais qui ne partageaient pas les opinions de la bande de Pol Pot. La clique de Pol Pot, ayant pris pied à Phnom Penh, a rejeté le programme politique sur la base duquel la victoire avait été acquise, du fait de l'appui que la majorité de la population kampuchéenne lui donnait. C'est ainsi que l'arrivée de Pol Pot au pouvoir a été la conséquence directe de l'ingérence de Pékin dans les affaires intérieures du Kampuchea et le régime de la clique sanglante, qui a duré presque quatre ans, l'a placé en dehors du cadre des conceptions généralement reconnues de la légitimité.

91. C'est ainsi qu'un vote qui se prononce pour la présence du représentant de la clique de Pol Pot-Ieng Sary à l'Organisation des Nations Unies est en fait un appui ouvert à ceux qui sont responsables des souffrances du peuple kampuchéen. L'on ne saurait interpréter autrement cette position.

92. Il est facile d'imaginer dans quelle situation se trouverait maintenant le Kampuchea si, en janvier 1979, les changements révolutionnaires salutaires n'avaient pas eu lieu sur son territoire. Les bourreaux de Pol Pot continueraient impunément à s'adonner à leur métier sanguinaire et il n'est pas exclu que, maintenant, l'on parlerait de l'extinction presque totale de la nation khmère en tant que telle.

93. La victoire des patriotes khmers, obtenue sous la direction du Front d'union nationale pour le salut du Kampuchea, a été un tournant dans l'histoire du Kampuchea. Elle a mis un terme au régime de génocide en créant des conditions réelles, permettant au pays de progresser sur la voie de la démocratie et du progrès social. Le nouveau pouvoir installé au Kampuchea continue à se renforcer de jour en jour, grâce à l'appui croissant et à la confiance que lui accorde la population du pays. Cela s'explique par le fait que le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea cherche à faire tout son possible pour assurer la paix, la stabilité et la renaissance nationale de son peuple. Une preuve évidente en est le fait qu'il contrôle de façon efficace la situation sur l'ensemble du territoire.

94. Les mesures énergiques prises par le Front d'union nationale pour le salut du Kampuchea pour organiser la vie politique, sociale et culturelle au profit de la société kampuchéenne et le rétablissement de l'économie nationale complètement dévastée ont déjà donné des résultats concrets. Le pouvoir a mis en place des organismes qui œuvrent sur le terrain; les entreprises sont remises sur pied, les champs sont exploités; le système d'éducation et de santé, au niveau national, est rétabli; la culture nationale renaît. Les familles sont réunies et reviennent dans les endroits qui leur tiennent à cœur; les temples sont restaurés et rouverts au culte. Les conditions de vie se sont améliorées pour toutes les couches de la population sans exception. Un réseau d'institutions médicales gratuites a été créé dans le pays, des écoles ont été ouvertes et des cours pour lutter contre l'analphabétisme ont été créés. Les droits et libertés fondamentaux des citoyens ont été rétablis dans la République populaire du Kampuchea. A Phnom Penh, une commission char-

gée d'élaborer une constitution pour le pays a été instituée et elle a déjà commencé ses travaux. Une nouvelle mesure en vue de la normalisation de la vie et du renforcement du pouvoir national entrera en vigueur au début de l'année prochaine et visera à la tenue d'élections aux organes suprêmes du Kampuchea.

95. L'Union soviétique et les autres pays socialistes ont, non point en paroles, mais en pratique, accordé et continuent d'accorder une assistance multiple au peuple kampuchéen pour la renaissance du Kampuchea. L'Union soviétique fournit à la République populaire du Kampuchea l'assistance la plus large, englobant presque tous les secteurs de l'économie nationale; cette assistance vise, en premier lieu, à résoudre les problèmes de l'approvisionnement en produits alimentaires, le rétablissement d'institutions sociales, de l'infrastructure, de l'industrie, des transports et des communications ainsi que la formation de cadres.

96. Outre cette assistance initiale désintéressée, qui a atteint l'an dernier 85 millions de dollars, l'Union soviétique, dans le cadre d'un programme semblable d'assistance désintéressée, a fourni cette année à la République populaire du Kampuchea divers produits de consommation d'un montant équivalant à 134 millions de dollars. De plus, le programme de coopération économique entre l'Union soviétique et le Kampuchea prévoit l'affectation de ressources s'élevant à 70 millions de dollars.

97. Ce qui est très important pour le peuple kampuchéen est l'assistance des organisations internationales qui fournissent au Kampuchea des produits alimentaires et des médicaments. On ne peut que se réjouir d'une telle assistance et souhaiter qu'elle se poursuive. Cependant, on ne saurait passer sous silence certaines tentatives de divers milieux en vue d'utiliser la question de l'assistance à des fins diamétralement opposées aux intérêts du peuple kampuchéen, et notamment en vue d'appuyer ce qui reste des bandes de Pol Pot. On ne saurait interpréter ces tentatives autrement que comme une attaque directe à la souveraineté de la République populaire du Kampuchea.

98. En utilisant le territoire thaïlandais et en recevant une assistance militaire et matérielle de la Chine, ceux qui restent de la bande de Pol Pot perpétrent sans cesse des actes de provocation armée contre le Kampuchea. Cependant, les bandes de Pol Pot et autres bandes contre-révolutionnaires qui ont pris pied en Thaïlande ne sauront ébranler la position du Conseil populaire révolutionnaire, malgré toute l'assistance qu'ils reçoivent de l'extérieur.

99. La politique extérieure de la République populaire du Kampuchea s'oppose fermement à celle poursuivie par la clique pro-pékinoise de Pol Pot. A l'incitation des hégémonistes chinois, la clique de Pol Pot-Ieng Sary a entamé une guerre contre le Viet Nam, organisé des actes de provocation armée contre les pays voisins, tels que le Laos et la Thaïlande. Ce qu'on appelle le « Kampuchea démocratique » a été un foyer de danger de guerre pour l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. Il a été le vecteur des intérêts de Pékin et de ses prétentions de transformer cette région pour la placer dans sa sphère

d'influence. L'aventure antivietnamienne de Pol Pot servait également ceux qui, pendant longtemps, ont mené une « sale guerre » contre le Viet Nam, de même que contre le Laos et le Kampuchea. Maintenant, ils cherchent vraisemblablement à prendre leur revanche à la suite de leur défaite dans cette guerre injuste en encourageant ceux qui agissent contre le Viet Nam, le Kampuchea et le Laos. Il n'est pas surprenant de voir que la Chine et les Etats-Unis d'Amérique sont mécontents de la politique étrangère de la République populaire du Kampuchea.

100. Avec les autres pays de l'Indochine, le Kampuchea fait preuve d'une attitude constructive à l'égard de la recherche de solutions aux problèmes régionaux qui seraient acceptables pour toutes les parties intéressées. Au cours de l'année écoulée, le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea ont à maintes reprises pris des initiatives importantes, qui étaient dictées par un souci de paix pour l'Asie du Sud-Est. Nous avons, comme exemple, les documents des conférences de Pnom Penh en janvier, et de Vientiane, en juillet, des Ministres des affaires étrangères du Viet Nam, du Laos et de la République populaire du Kampuchea, où l'on se proposait de mener des négociations en vue de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de conclure des accords bilatéraux de non-agression entre les pays de l'Indochine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de créer une zone démilitarisée de part et d'autre de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, et de résoudre le problème des réfugiés. Les Etats de l'Indochine ne s'opposent pas non plus à la convocation d'une conférence internationale qui aurait compétence pour renforcer les accords susceptibles d'être conclus entre le Kampuchea et la Thaïlande et garantir leur mise en œuvre.

101. Il convient également de rappeler la nouvelle proposition du Viet Nam et du Kampuchea. Le fond de cette proposition tend à ce que le Kampuchea populaire et le Viet Nam socialiste prennent une position ferme en ce qui concerne la légitimité de la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea, se déclarent prêts, à des conditions déterminées, et notamment si la paix, la stabilité et la sécurité sont restaurées à la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande, à discuter de la question du retrait de ces troupes avant même la création d'une zone démilitarisée, le long de la frontière entre la République populaire du Kampuchea et la Thaïlande.

102. Les pays de l'Indochine ont à maintes reprises fait preuve d'initiative pour ce qui est de l'établissement d'un dialogue avec les Etats membres de l'Association, qui permettrait, entre autres, de débattre de questions concernant le Kampuchea. Nous nous félicitons de l'établissement de tels contacts.

103. L'Union soviétique a suivi attentivement l'évolution de la situation dans cette région du monde et appuie toutes les initiatives qui visent les objectifs sincères de paix et de rétablissement rapide des relations entre les Etats de cette région.

104. Il ressort clairement de tout ce qui a été dit que le Viet Nam et le Kampuchea ne menacent personne et n'ont l'intention d'attaquer personne. Bien au contraire, les pays de l'Indochine sont eux-mêmes les cibles

de provocations incessantes et d'intrigues de la part des forces impérialistes, des hégémonistes de Pékin et de leurs complices. Parlant lors du débat général, à la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. A. A. Gromyko, a souligné ce qui suit :

« Les Etats-Unis contribuent à déstabiliser la situation en Indochine et dans l'ensemble du Sud-Est asiatique. Là encore, ils font front commun avec les hégémonistes de Beijing qui, ayant commis une agression contre la République socialiste du Viet Nam, continuent des démonstrations de force militaire à la frontière sino-vietnamienne, lancent des provocations contre la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea, dont la voix, nous en sommes certains, se fera entendre tôt ou tard, du haut de cette tribune. D'autres pays de cette région subissent également la pression constante de Beijing et de Washington. » [6<sup>e</sup> séance, par. 110.]

M. von Wechmar (République fédérale d'Allemagne) prend la présidence.

105. La cessation de ces agissements, telle est la voie la plus sûre de la normalisation véritable de la situation autour du Kampuchea et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

106. Les Etats de l'Association devraient être intéressés, au même titre que les pays d'Indochine, semblerait-il, à l'assainissement de la situation en Asie du Sud-Est. Cependant, à en juger par tout ce qui est fait, les pays de l'Association continuent de piétiner et persistent à ne pas tenir compte des réalités nouvelles de la vie en Indochine, ce qui, en fait, encourage l'expansion chinoise dans cette région du monde. Il convient cependant de rappeler que la flagrante ingérence de la Chine dans les affaires intérieures des pays de la région a abouti, en 1965, aux événements tragiques en Indonésie et a poussé la nation khmère jusqu'aux limites de l'extinction, entre 1975 et 1978, alors qu'en 1979 la Chine a commis une agression armée directe contre la République socialiste du Viet Nam. Maintenant, en misant à fond sur la Thaïlande, la direction chinoise utilise le territoire thaïlandais comme base pour un travail de sape contre les trois pays de l'Indochine.

107. A l'heure actuelle, un certain nombre de pays ont présenté un projet de résolution [A/35/L.2/Rev.1], dont on a proposé l'adoption par l'Assemblée générale à la présente session. Dans son orientation, ce projet de résolution reprend la résolution de l'année dernière. Avec une insistance encore plus grande qu'auparavant, ses auteurs préconisent un certain nombre de mesures standard à l'égard de l'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, sous le prétexte de trouver une « solution politique » quelconque à l'inexistante « question du Kampuchea ». La République populaire du Kampuchea qui, seule, décide de son destin, a fait état sans aucune ambiguïté de sa position négative à l'égard de ce projet de résolution. Les propositions qu'il contient ne sauraient donner de résultats positifs.

108. Il est donc clair que le document en question est absolument inacceptable et la délégation soviétique

votera donc contre ce projet de résolution. La délégation soviétique est convaincue que le devoir de l'Organisation des Nations Unies va précisément dans un sens opposé à celui que poursuit le projet de résolution de l'Association : il s'agit, en effet, d'essayer de faire diminuer les tensions en Asie du Sud-Est et de s'opposer fermement à toute manœuvre en vue de s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea.

109. L'Assemblée générale, en pleine conformité avec le rôle élevé et lourd de responsabilité qu'elle doit jouer, s'acquitterait de la mission qui lui a été confiée si elle adoptait des décisions qui contribuent réellement à assainir la situation en Asie du Sud-Est. De telles décisions répondraient aux intérêts de tous les pays de cette région et contribueraient également à faire en sorte que cette partie de notre planète cesse d'être le théâtre d'événements qui menacent la paix et la sécurité internationales.

110. M. FRANCIS (Nouvelle-Zélande) [interprétation de l'anglais] : Il y a un an, l'Assemblée a adopté une résolution arrêtant les principes de base d'un règlement politique du conflit en Indochine. Cette résolution a été ignorée. Des forces étrangères se trouvent toujours au Kampuchea. Elles participent à des combats le long de la frontière de la Thaïlande et du Kampuchea. Ce conflit menace de saper la stabilité et la prospérité de toute l'Asie du Sud-Est.

111. Le monde entier a été choqué par les souffrances du peuple kampuchéen. Ce peuple est la victime d'événements qu'il ne peut contrôler. D'autres peuples également, notamment ceux qui vivent près de la frontière de la Thaïlande et du Kampuchea, ont été entraînés dans cette guerre insensée.

112. Le simple souhait humain de voir cesser ces souffrances fait que nous voulons tous voir un règlement intervenir. De plus, nous savons tous que plus le combat dure, plus se précisent la menace pour la sécurité de la Thaïlande et le risque de participation des grandes puissances.

113. Presque tous les dirigeants gouvernementaux qui ont participé au débat général, y compris le Premier Ministre de mon pays, ont dit qu'il était essentiel de mettre fin au conflit et de le faire rapidement. Le risque de voir le conflit se transformer en une conflagration plus vaste est trop évident. Mais si nous devons faire cesser les souffrances, si nous devons rétablir la stabilité et le progrès économique, il faut que nous travaillions honnêtement et constamment jusqu'à ce que nous aboutissions à un règlement politique global.

114. A l'instar de nombreux autres pays, la Nouvelle-Zélande pense que la base de tout règlement politique doit être la reconnaissance du droit du peuple kampuchéen de choisir son propre gouvernement, à l'abri de pressions ou d'ingérences extérieures. Nous croyons que la façon d'y parvenir est d'organiser des élections sous une forme quelconque de supervision internationale.

115. Cela, toutefois, ne constitue que le premier pas. Une paix globale en Indochine ne peut être assurée que si tous les pays de la région montrent qu'ils sont disposés à négocier sur la base de leur engagement à respecter

l'un des principes fondamentaux de la Charte, c'est-à-dire le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque Etat. Cela signifie que le Kampuchea ne pourra recouvrer sa pleine indépendance que lorsque toutes les forces étrangères se seront retirées.

116. Le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1 définit clairement et simplement les mesures qu'il faut prendre si nous voulons accueillir à nouveau dans la communauté internationale un Kampuchea indépendant, souverain et non aligné. Ce projet de résolution préconise de façon claire et équilibrée ce qu'il faut faire pour obtenir un règlement. La Nouvelle-Zélande s'est portée coauteur de ce projet de résolution parce que nous croyons qu'il préconise des mesures réalistes pour la paix.

117. La Nouvelle-Zélande a toujours cru qu'il était essentiel que les pays de la région se parlent. Notamment, nous avons appuyé et encouragé la reprise d'un dialogue constructif entre le Viet Nam et les pays de l'Association. Nous croyons que le Secrétaire général a un rôle important à jouer pour maintenir ces discussions et pour nous mener à un règlement.

118. Si l'on veut qu'il y ait des progrès véritables, toutes les parties doivent faire preuve de souplesse et d'une volonté authentique d'entamer des négociations réelles. L'heure de la propagande creuse est passée depuis longtemps. Il est évident qu'il y a des conflits d'intérêts qu'il faut résoudre d'une manière quelconque. Une façon de le faire serait de réunir une conférence internationale. Dès le départ, la Nouvelle-Zélande a préconisé cette méthode. C'est la seule façon sensée d'attaquer le problème. Le fait que le projet de résolution dont nous sommes saisis recommande cette méthode est une raison de plus pour que nous lui accordions notre plein appui.

119. Le but d'une conférence internationale doit être la formation d'un gouvernement véritablement représentatif au Kampuchea. S'il doit y avoir une paix durable, tout gouvernement doit être acceptable, au premier chef, pour le peuple du Kampuchea. A notre avis, un Kampuchea indépendant et non aligné, ayant des relations amicales avec ses voisins et n'ayant pas de liens particuliers avec l'une ou l'autre des grandes puissances, devrait être un voisin tout à fait acceptable pour le Viet Nam comme pour les pays de l'Association. Ce serait certainement un partenaire bienvenu pour les autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique, tels que le mien.

120. Personne, certainement, ne niera que le peuple kampuchéen a droit aux privilèges et à la protection accordés à tous les Etats en vertu de la Charte de notre organisation. Il s'agit, avant tout, de son droit de décider de son propre destin. L'objectif de tout règlement politique doit donc être de permettre au peuple du Kampuchea de décider de son avenir pacifiquement et sans ingérence étrangère. Le projet de résolution que nous examinons demande à l'Assemblée d'affirmer que le peuple kampuchéen est habilité à exercer ces droits fondamentaux. De plus, ce projet de résolution fournit le cadre dans lequel le peuple kampuchéen pourra exercer ces droits. La simple justice exige l'adoption de ce projet

de résolution. Il constitue une ordonnance pour la paix en Asie du Sud-Est.

121. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Une réalité objective et incontestable de la situation au Kampuchea réside avant tout dans le fait que, depuis 22 mois, ou presque deux ans, il y a, sur le territoire du Kampuchea, un gouvernement — le Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea — qui contrôle la situation sur l'ensemble du territoire et jouit de l'appui de l'ensemble de la population kampuchéenne. C'est précisément ce gouvernement qui est le seul véritable représentant de la République populaire du Kampuchea sur la scène internationale. Les tentatives faites pour maintenir à l'Organisation des Nations Unies le cadavre de la clique de Pol Pot ne sauraient dégager rien d'autre qu'une odeur de pourriture.

122. La délégation de la RSS d'Ukraine partage pleinement l'opinion exprimée au paragraphe 3 de l'annexe du document A/35/189, selon laquelle :

« Tout problème relatif au Kampuchea soulevé dans l'arène internationale doit être discuté avec le Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea, toute résolution et toute motion concernant le Kampuchea adoptées sans la participation et l'accord du représentant du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea seront considérées comme nulles et non avenues. »

123. Les changements qui ont eu lieu dans ce pays sont irréversibles et les manœuvres visant à s'ingérer dans ses affaires intérieures, y compris les tentatives pour utiliser à cette fin l'Organisation des Nations Unies, sont vouées à l'échec.

124. Le renversement, au Kampuchea, du régime anti-populaire et sanguinaire a créé de véritables conditions permettant d'orienter le pays sur la voie de réformes démocratiques et du développement social. Le temps qui s'est écoulé a été une période importante pour l'affermissement de la jeune république. L'autorité du Conseil populaire révolutionnaire s'est accrue et s'est renforcée. Malgré les difficultés dues aux très lourdes conséquences de l'agression des Etats-Unis, qui a duré de nombreuses années, et au régime de la clique pro-maoïste de Pol Pot, le peuple si éprouvé du Kampuchea enregistre sans cesse des succès dans le rétablissement de l'économie complètement détruite et de la structure sociale du pays, et il a également commencé d'organiser des conditions de vie paisible.

125. Des entreprises industrielles et commerciales ont été rétablies. Plus de 80 % des usines ont repris le travail. La menace de la famine a disparu. Près de 5 000 écoles ont été ouvertes, accueillant plus de 1 million d'étudiants. Des hôpitaux ont été remis sur pied et de nouveaux centres médicaux ont été ouverts. Les marchés ont repris leurs activités et les temples sont ouverts au culte. Les familles qui étaient séparées sont réunies à nouveau et reviennent dans les lieux qui leur sont chers. Le respect des droits et des libertés fondamentales de l'homme est assuré. Les pays se préparent à adopter une nouvelle constitution. La presse de divers pays fait état

de cette nouvelle vie créatrice et productive en République populaire du Kampuchea.

126. Il va de soi que de nombreux problèmes attendent encore une solution. Il y a notamment, dans le pays, une grave pénurie de spécialistes et de cadres qualifiés. Mais le peuple kampuchéen ressent déjà les bénéfices de la nouvelle vie et déploie tous ses efforts pour édifier et renforcer le pouvoir populaire et pour écraser les activités hostiles des forces réactionnaires.

127. Parallèlement au processus de stabilisation de la vie interne du pays, l'autorité internationale de la République populaire du Kampuchea se consolide. Le Conseil populaire révolutionnaire, qui poursuit une politique extérieure fondée sur l'indépendance, la paix, l'amitié et le non-alignement, a été reconnu par plus de 30 pays et mouvements de libération nationale. Le peuple kampuchéen cherche à établir de solides relations d'amitié et de coopération avec tous les pays de l'Asie du Sud-Est sur la base des principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, et du règlement des différends par des moyens pacifiques, grâce à la négociation.

128. C'est ainsi que la véritable raison de l'instabilité persistante en Asie du Sud-Est est tout autre : elle réside dans les efforts inlassables des forces hégémonistes et impérialistes de Pékin et de Washington visant à utiliser les moyens militaires, politiques et économiques pour briser le processus de normalisation de la situation au Kampuchea. Les Etats-Unis d'Amérique aimeraient bien rétablir le maillon indochinois de la chaîne militaire stratégique qui a été brisé à la suite de la défaite dans la guerre contre les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea.

129. Pour ce qui est de la Chine, au cours des années de dictature de Pol Pot, elle a employé activement le Kampuchea comme « tremplin » pour préparer l'agression contre le Viet Nam, qui s'opposait à l'expansion chinoise vers le sud. En perdant ce « tremplin », la Chine mise sur l'aggravation des relations entre le Viet Nam et la Thaïlande et, sur un plan plus large, sur l'aggravation des relations entre les pays d'Indochine et les membres de l'association. Pour exécuter ces plans coordonnés, on se fonde principalement sur la renaissance de la faction de Pol Pot et la création d'une coalition des forces hostiles à la République populaire du Kampuchea.

130. Ce n'est un secret pour personne que les bandits qui rôdent encore sur le territoire du Kampuchea doivent leur survie à l'aide généreuse — militaire et autre — de Pékin et de Washington. Les forces qui commettent des actes de provocation contre le Kampuchea ne se soucient ni des besoins de ce pays ni des intérêts des peuples des Etats voisins.

131. Afin de saper la stabilité et la sécurité au Kampuchea, on utilise le programme dit de rapatriement volontaire des réfugiés kampuchéens. Le fait que le territoire de la Thaïlande sert de base d'appui pour la préparation militaire et le transfert des bandes de Pol Pot au Kampuchea montre de façon convaincante la valeur réelle de la neutralité de Bangkok en ce qui concerne la question du Kampuchea.

132. J'aimerais m'arrêter sur un autre aspect de ce problème. Il ne fait aucun doute que l'assistance humanitaire accordée au Kampuchea, que ce soit bilatéralement ou par l'entremise de divers programmes internationaux, revêt une importance considérable pour la renaissance du Kampuchea. Les possibilités les plus larges existent pour tous ceux qui veulent véritablement fournir une aide au peuple kampuchéen. En outre, nous ne saurions manquer de nous inquiéter des tentatives de détourner le sens humanitaire de l'assistance internationale en l'utilisant à des objectifs rigoureusement contraires aux intérêts du peuple kampuchéen. Les « champions » qui se déclarent en faveur du salut du Kampuchea cherchent de leur mieux à détourner cette assistance au profit de prétendus réfugiés du Kampuchea dans les pays voisins ou, pour le dire de manière plus précise, au profit des bandes de Pol Pot. La RSS d'Ukraine s'élève énergiquement contre les tentatives d'utiliser les organisations internationales à des activités hostiles au peuple kampuchéen et de faire de l'assistance humanitaire un instrument d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea.

133. Notre conviction profonde est que les intérêts vitaux des pays de l'Asie du Sud-Est et de tous les pays du monde seraient favorisés non point en aggravant la tension dans cette région, mais plutôt en renforçant en Asie du Sud-Est la paix et la stabilité. Nous nous félicitons des mesures prises au mois de juillet dernier par la République socialiste du Viet Nam, par la République populaire démocratique lao et par la République populaire du Kampuchea [voir A/35/347-S/14071], lors de la Conférence de Vientiane consacrée à la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est. Bon nombre de propositions constructives ont été présentées. En particulier, a été exprimée la volonté de signer avec la Thaïlande des traités bilatéraux ou multilatéraux de non-agression mutuelle, de non-intervention dans les affaires intérieures de chacun de ces Etats, et portant engagement de ne pas permettre que leur territoire soit utilisé pour mener des activités subversives contre les parties contractantes. On a également proposé de signer des traités de non-agression et de coexistence pacifique avec d'autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ces initiatives ont été encore développées dans les déclarations des chefs des délégations du Viet Nam [36<sup>e</sup> séance] et du Laos [19<sup>e</sup> séance] à la présente session de l'Assemblée générale. Nous estimons que tout cela constitue une bonne base pour parvenir à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est.

134. Il convient également de porter notre attention sur les initiatives réalistes et souples du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea visant à faire de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea une frontière de paix. Ces initiatives témoignent de la volonté sincère de la République populaire du Kampuchea de régler les problèmes existants par des moyens pacifiques, compte tenu des intérêts de toutes les parties.

135. Nous sommes convaincus que la seule voie permettant de régler la situation qui s'est créée dans cette région du monde est celle des négociations. Le sort de la stabilité et de la coopération, la sécurité des peuples de l'Asie du Sud-Est, dépendent de la volonté politique et

du désir d'entreprendre un dialogue constructif entre les Etats souverains de la région. Nous nous félicitons des consultations et pourparlers menés à l'heure actuelle entre les pays de l'Indochine et les Etats de l'Association et nous leur souhaitons un succès total.

136. De l'avis de ma délégation, le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1, dont l'Assemblée est saisie, est partial. Il ne fait état que de la position des Etats membres de l'Association et méconnaît complètement l'approche réaliste et constructive des pays d'Indochine. Ce projet de résolution est, en fait, une tentative ouverte de s'ingérer dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. De telles actions, comme le savent les représentants, vont à l'encontre des dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. C'est à la lumière de ces considérations que la RSS d'Ukraine se prononce — et votera — contre ce projet de résolution.

137. M. AL-ELFI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Lorsque, il y a quelques jours, l'Assemblée générale a discuté le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, nous avons entendu tous les orateurs, y compris ceux qui ont approuvé le mandat du régime de Pol Pot et Ieng Sary, condamner les massacres perpétrés par ce régime contre le peuple du Kampuchea.

138. Aujourd'hui, au moment où le peuple kampuchéen vit dans la paix et la tranquillité, sous la direction du Conseil populaire révolutionnaire, nous constatons que ces mêmes délégations n'ont rien d'autre à dire que d'appeler à la reconnaissance du fait accompli déjà refusé par le peuple du Kampuchea. Bien plus, certaines d'entre elles, sous le couvert de l'assistance humanitaire, soutiennent le régime dictatorial de Pol Pot, et ce dans une tentative visant à l'imposer de nouveau au peuple du Kampuchea.

139. Aujourd'hui, et pour la deuxième année consécutive, nous nous voyons imposer la discussion d'un point que les pays qui l'ont présenté appellent « La situation au Kampuchea ». Cependant, il est déplorable de constater que ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour lorsque la communauté internationale se devait de faire face aux massacres perpétrés par le régime de Pol Pot, qui ont entraîné la mort de plus de 3 millions de personnes et l'expulsion d'autres millions de Kampuchéens des villes, en leur imposant les travaux forcés dans les zones rurales, lorsque, également, les écoles, les hôpitaux, les institutions et autres services publics ont été détruits, l'agriculture et l'industrie ruinées, et lorsque ce peuple tout entier a été exposé au génocide et à la famine.

140. Aujourd'hui, le Kampuchea vit dans la paix, alors que le régime de Pol Pot n'est plus pour ce peuple qu'un passé qui ne saurait ressusciter. Aujourd'hui, sous la direction du Conseil populaire révolutionnaire, le peuple du Kampuchea a entrepris la reconstruction de son pays qui avait été détruit par le régime de Pol Pot, lequel avait imposé le terrorisme et la dictature, procédé à des massacres collectifs, ce qui était la caractéristique principale de son gouvernement et de son autorité.

141. Les résultats obtenus par le Conseil populaire révolutionnaire du Gouvernement du Kampuchea, sur la voie de la liquidation des séquelles des forces de destruction et de sabotage du régime de Pol Pot, constituent la preuve irréfutable que le gouvernement légitime actuellement en place jouit du plein soutien populaire du peuple kampuchéen, et que la situation est irréversible. Le Conseil populaire révolutionnaire est le seul représentant légitime du peuple du Kampuchea. C'est ce conseil qui exprime les intérêts de ce peuple. Le gouvernement qui en a émané est le gouvernement légal de la République populaire du Kampuchea, que mon pays reconnaît et avec lequel celui-ci entretient des relations amicales très solides.

142. Nous pensons que nul, en dehors du Kampuchea, n'est habilité à imposer sa volonté en ce qui concerne les droits et les principes de la politique établie par le peuple du Kampuchea. L'établissement d'un système politique démocratique aujourd'hui est l'une des tâches du peuple kampuchéen. Nul n'a le droit d'imposer des conditions à un gouvernement légitime jouissant de l'appui populaire et d'une reconnaissance internationale à une vaste échelle.

143. L'impérialisme et ses alliés essayent d'entraver les efforts du peuple kampuchéen visant à la reconstruction du pays après la liquidation du régime de Pol Pot, et ce dans le but de faire aboutir leurs plans et leurs manœuvres hostiles destinés à maintenir la région de l'Indochine dans une perpétuelle tension et à éviter de faire de cette zone une zone de paix, de stabilité et de coopération.

144. Cette paix, cette stabilité et cette coopération ne peuvent se réaliser qu'avec la participation effective et officielle du gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea et l'exclusion des représentants du régime de Pol Pot qui ne représentent qu'eux-mêmes et les intérêts de l'impérialisme.

145. Les représentants du peuple kampuchéen ont dit leur mot en ce qui concerne le problème que nous examinons aujourd'hui dans le message qui a été adressé par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et publié à l'annexe du document A/35/498, du 29 septembre 1980. Il est indiqué dans ce message que :

« Toute conférence internationale sur le Kampuchea convoquée sans l'accord du Conseil populaire révolutionnaire, toute discussion sur le Kampuchea, à l'ONU ou à n'importe quelle tribune internationale, sans la participation des représentants du Conseil populaire révolutionnaire constituent une ingérence grossière et inadmissible dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea, une violation des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. »

146. En exprimant notre accord avec les représentants de la République populaire du Kampuchea, nous condamnons avec force tous les efforts de l'impérialisme en vue de s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea et nous estimons que la menace extérieure de l'impérialisme réactionnaire contre l'indépendance et la

sécurité du Kampuchea constitue un danger réel auquel la communauté internationale se doit de faire face.

147. Dans ce contexte, nous saluons les propositions faites par le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea en juillet 1980 [voir A/35/347-S/14071, annexe II], visant à diminuer la tension sur les frontières du Kampuchea. Ces propositions ont été accueillies favorablement par l'opinion publique mondiale.

148. La communauté internationale se doit d'accorder son appui politique et économique au Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui a avec ses voisins, le Viet Nam et le Laos, des liens d'amitié et une histoire commune de lutttes contre l'impérialisme et la domination étrangère. C'est là la voie juste qu'il faut emprunter pour aider le peuple kampuchéen à reconstruire son pays.

149. M. SARRE (Sénégal) : La situation qui prévaut au Kampuchea démocratique continue d'être un sujet d'inquiétude et de préoccupation pour la communauté internationale. Si l'on n'y prend garde, elle risque de prendre des proportions qui affecteront sérieusement la paix et la sécurité internationales.

150. Le Sénégal, dont la politique extérieure est fondamentalement orientée vers la recherche de la paix, fondée sur le dialogue — moyen qui permet non seulement de prévenir les conflits mais aussi de contribuer à leur règlement quand ils se présentent —, ne peut qu'attacher la plus haute importance à une solution négociée du problème du Kampuchea démocratique.

151. Cette raison a amené ma délégation à se joindre à celles qui ont pris l'initiative de faire inscrire la situation au Kampuchea à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Ce faisant, notre préoccupation était de permettre à l'Assemblée générale de contribuer positivement à créer les conditions nécessaires à la restauration de la paix, de la sécurité et de la confiance dans cette région.

152. De l'avis de ma délégation, la question dont nous sommes encore saisis aujourd'hui revêt un triple aspect. C'est d'abord un problème de droit, c'est ensuite un problème politique, c'est enfin un problème humain.

153. Un problème de droit, disons-nous, car il est indéniable que les événements du 25 décembre 1978 constituent une violation flagrante de trois principes essentiels de la Charte des Nations Unies, à savoir la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des autres Etats; enfin, le non-recours à la force dans les relations internationales.

154. S'il y a eu, dans un passé plus ou moins récent, une intrusion sur une partie du territoire du Viet Nam, comme l'ont affirmé les autorités de ce pays, de troupes appartenant au régime en place à l'époque à Phnom Penh, l'ultime action légitime — à défaut d'autres actions pacifiques — que reconnaît le droit international aux autorités du Viet Nam aurait été de repousser cette intrusion au-delà de leurs frontières et ce sans autre objectif.

155. En tout état de cause, aucun pays ne peut s'en prévaloir pour justifier une intervention délibérée au Kampuchea démocratique au point d'y renverser le pouvoir légitime. Et il serait dangereux, pensons-nous, surtout pour les petits pays, de favoriser la légalisation de cette occupation militaire, ce qui, du reste, constituerait un précédent très grave dans les relations internationales.

156. C'est au nom d'un principe de droit que ma délégation a appuyé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/35/484] qui recommandait l'adoption des pouvoirs du Kampuchea démocratique. C'est au nom de ce même principe que notre assemblée a refusé de cautionner les conséquences de l'intervention armée étrangère dont a été victime le Kampuchea. Mieux, en acceptant les pouvoirs de la délégation du Kampuchea démocratique, notre assemblée a également tenu à réaffirmer l'importance qu'elle attache au respect du principe de non-recours à la force.

157. La question du Kampuchea démocratique est également une question politique. La divergence idéologique est l'une des causes du conflit qui oppose le Kampuchea démocratique à son voisin, alors que tout militait pour une compréhension et une fraternité entre ces deux Etats : c'est l'histoire, mais c'est surtout la culture, base de la compréhension mutuelle. C'est du reste au nom de cette même compréhension qu'il convient d'apprécier l'initiative des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui, par deux fois, ont eu recours au Conseil de sécurité pour tenter de trouver une solution juste et durable à ce conflit.

158. Il est urgent de trouver une telle solution à ce conflit, car le drame que vit le peuple du Kampuchea doit mériter toute notre attention. C'est une véritable tragédie humaine qui résulte de la situation que connaît ce pays et qui s'est traduite par de nombreuses pertes de vies innocentes, accompagnées d'un cortège de misères et de privations.

159. La famine et la maladie règnent à l'état endémique et obligent ainsi des milliers de personnes à chercher refuge et secours vers les pays voisins. Le rapport du FISE du 23 avril 1980 parle de 500 000 à 700 000 Kampuchéens recensés dans les camps de réfugiés. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a si bien compris l'ampleur de ce drame qu'il ne cesse, avec le concours des institutions spécialisées, de rechercher quotidiennement les moyens d'apaiser les souffrances de ces milliers d'hommes installés dans le désespoir.

160. Le Sénégal, pour toutes ces raisons évidentes, a parrainé le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1, dont l'objectif est résolument de restaurer la paix dans cette région, et ce conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

161. Il est essentiel que les Etats fondent leurs relations dans ce monde souvent troublé sur les principes du respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, du non-recours à la force ou à la menace d'en user et du règlement pacifique des différends. Les Etats devraient également avoir toujours à

l'esprit le respect de ces principes. Ce respect doit être au-dessus de la solidarité idéologique.

162. Il est réconfortant de constater que les Etats Membres de notre organisation, dans leur majorité, mettent tout en œuvre pour faire respecter l'indépendance, l'intégrité et la souveraineté du Kampuchea démocratique. Le droit et la légalité doivent toujours primer la force.

163. Ma délégation est plus que jamais convaincue que l'Organisation des Nations Unies, fidèle à la mission de promotion et de renforcement de la paix, mettra tout en œuvre pour trouver une solution juste au Kampuchea démocratique, par référence aux principes contenus dans la Charte.

164. Mon pays estime que le rôle de notre organisation doit consister, dans le cas précis du Kampuchea, à aider à l'avènement d'un gouvernement qui serait l'émanation propre du peuple du Kampuchea démocratique, gouvernement qui sera librement choisi, et sans ingérence extérieure.

165. C'est pourquoi le Sénégal soutient le projet de résolution A/35/L.2/Rev.1 qui, adopté et appliqué scrupuleusement, réconciliera le peuple du Kampuchea et, partant, marquera une ère de paix, de justice, de coopération et de solidarité dans cette région.

166. M. SAGAY (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : L'une des grandes vertus des Nations Unies est de permettre à tous les Membres de l'Organisation de contribuer à la quête de solutions aux problèmes de notre époque, notamment ceux qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. La situation actuelle en Asie du Sud-Est représente une telle menace virtuelle que cela nous oblige tous à contribuer à la recherche d'une solution rapide de la crise provoquée par la situation au Kampuchea.

167. Ma délégation est émue par la souffrance continue du peuple kampuchéen, et elle déplore profondément que la résolution 34/122 de l'Assemblée générale qui demandait le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea n'ait pas jusqu'ici été respectée ou appliquée.

168. Comme on le sait, le Nigéria adhère fermement au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et à celui de l'inviolabilité de leur intégrité territoriale. C'est pourquoi nous appuyons fermement l'appel déjà lancé par notre organisation en faveur du retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea, afin que cette nation ravagée puisse exercer sa souveraineté dans la paix et la sécurité.

169. Le Nigéria a été l'un des nombreux pays qui ont assisté à la Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, qui a eu lieu à Genève cet été. La profonde tristesse causée par le spectacle des souffrances humaines indicibles décrites dans la note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Réunion n'a été surpassée que par l'intensité de la colère ressentie devant l'horrible cruauté qui a engendré

une telle souffrance. Notre annonce de contributions à cette occasion en vue d'apporter un soulagement au sort actuel des réfugiés n'était, à nos yeux, qu'une mesure temporaire à court terme. Notre objectif à long terme était et demeure de mettre un point final à la souffrance du peuple kampuchéen dont le sort injuste entache notre civilisation et notre humanisme.

170. Il est heureux que le Nigéria entretienne d'excellentes relations avec toutes les nations de l'Asie du Sud-Est, y compris celles qui sont le plus étroitement mêlées aux problèmes du Kampuchea. C'est au nom de cette amitié que nous tenons à leur lancer un appel du haut de cette tribune pour qu'elles mettent au point une formule de paix durable pour l'ensemble de la région de l'Asie du Sud-Est. La communauté internationale doit, de toutes les façons possibles, contribuer à combler le fossé qui pourrait exister entre les propositions de paix des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et celles présentées par les pays de l'Asie du Sud-Est, qui, du point de vue de la géographie, sont situés plus à proximité du Kampuchea. Mais tandis que la quête d'une solution en faveur d'une paix plus large et plus permanente en Asie du Sud-Est se poursuit, le sort du peuple kampuchéen ne peut continuer d'être tributaire de la situation qui règne dans la région. La souveraineté du Kampuchea ne peut faire l'objet d'un marchandage, et on ne peut non plus permettre que son peuple continue de souffrir un jour de plus qu'il n'est nécessaire sans commettre une grave injustice dans ce processus.

171. Les Nations Unies ont toujours défendu les droits des faibles contre la puissance des forts, dans le contexte de la justice et de l'équité. Et leurs efforts en vue du rétablissement de la souveraineté du Kampuchea sont un exemple éclatant de cette noble tâche. La nécessité d'instaurer la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est ne peut faire l'objet d'un débat. Mais le premier point de l'ordre du jour en vue de la réalisation de cet objectif tant désiré est le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 34/22. Nous invitons le Viet Nam, pays qui pendant ses 35 années de lutte contre l'invasion étrangère a joui de l'appui et de la sympathie quasi universels de tous les peuples, à s'associer aux Nations Unies pour faire ce premier pas de géant dans la voie de la paix au Kampuchea et dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

172. Il est des Membres de notre organisation pour qui les considérations de principe et celles d'ordre humanitaire sont plus importantes que les intérêts politiques. Le défi continu des souhaits et des appels de la communauté internationale en faveur du Kampuchea, fondé sur les intérêts, ne saurait affaiblir notre volonté. Au contraire, ce genre d'intransigeance continuera de se heurter à la persistance également résolue des Nations Unies, pour faire en sorte que le caractère sacré de la vie et de la nationalité kampuchéenne ne soit pas réduit à de simples arguments juridiques, dans les sables mouvants et incertains de la politique de l'Asie du Sud-Est.

*La séance est levée à 17 h 40.*